



**CNC des ARS du 30 mai 2023**

**Fédération UNSA Santé - Cohésion Sociale**

**Déclaration préalable**

L'**UNSA** souhaite intervenir, d'une part, sur la situation des personnels santé – environnement des ARS et, d'autre part, sur la dégradation préoccupante du dialogue social dans plusieurs ARS. Alors que la problématique de dégradation de notre environnement et de son impact sur la santé humaine devient une préoccupation centrale dans notre société, l'**UNSA** déplore que la situation des personnels santé - environnement dans les ARS ne soit pas suffisamment considérée à la hauteur de ces enjeux.

### **Situation des personnels santé – environnement en ARS**

On recense **1.274 agents** relevant de la filière santé – environnement en ARS en 2021, dont 189 adjoints sanitaires (211 en 2020), 630 techniciens sanitaires (623 en 2020), 284 ingénieurs d'étude sanitaire (282 en 2020) et 171 ingénieurs de génie sanitaire (173 en 2020)<sup>1</sup>.

Notre **Fédération** - particulièrement **SYNAPSE UNSA** représentant les personnels de la filière santé - environnement en ARS – souhaite alerter sur le retard pris dans les engagements du Ministère concernant les conditions de travail et statutaires de nos collègues, au regard des mesures annoncées fin 2021 par le SGMAS et la DRHM. Nous appelons donc à la restauration d'un véritable dialogue social, exigence préalable permettant de progresser dans l'amélioration des missions, des statuts et des conditions de travail de ces personnels.

Le groupe de travail ministériel initié le 7 décembre 2021 avait permis de dégager plusieurs axes de travail : reconnaissance de la spécificité des corps de la filière, amélioration du déroulement de carrière, ouverture de perspectives professionnelles, révision des modalités de formation, promotion et valorisation de la filière. Or les engagements n'ont pas été honorés et les réunions de travail prévues en mars et mai 2022 ont été annulées sans explication. En parallèle, la DRHM s'était aussi engagée à organiser des échanges avec les ARS pour clarifier les missions et le positionnement des différents corps de cette filière.

La DRHM avait indiqué en CTM du 25 janvier 2022 qu'il était légitime de demander à la DGAFP d'intégrer les ingénieurs du génie sanitaire (IGS) dans le projet de réforme de la Haute fonction publique. Lors du CNC du 1<sup>er</sup> février 2022, la DRHM avait aussi confirmé attendre un retour de la DGAFP sur l'augmentation des ratios de promotion de C en B et de B en A pour les corps de la filière santé - environnement. Notre

---

<sup>1</sup> Source : Rapport social unique des ARS 2021

Fédération demande donc à nouveau une étude sur le déroulement de carrière de cette filière et rappelle les améliorations attendues concernant ses missions et son attractivité :

- ❖ **Adjoints sanitaires** : L'**UNSA** réaffirme la nécessité de maintenir le corps des adjoints sanitaires et de reconnaître sa technicité et la pénibilité au travail, notamment pour les agents en Outre-Mer. Un courrier a été adressé en novembre 2022 à la DRHM demandant le classement en catégorie active du métier d'adjoint sanitaire qui concerne de nombreux agents sur des missions de lutte anti vectorielle (90 agents à l'ARS La Réunion). Ces agents sont exposés quotidiennement sur le terrain à des risques particuliers, notamment liés à l'utilisation d'appareils à traitement biocide et à une exposition potentielle à des produits biocides, au travail sur la voirie publique cinq jours sur cinq, une exposition à des conditions climatiques difficiles, au port de charge lourde, au travail en terrain accidenté ou encore au contact direct avec les habitants qui peut parfois mal tourner. **SYNAPSE UNSA** a régulièrement mis l'accent sur la nécessité de reconnaître la pénibilité au travail concernant ces agents or le métier d'adjoint sanitaire continue d'être considéré comme un emploi de catégorie sédentaire qui ne correspond pas à la réalité de leurs missions.
  
- ❖ **Techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S)** : l'**UNSA** demande une augmentation des ratios de promotion de B en A et plus de fluidité des parcours des techniciens sanitaires en chef qui plafonnent dans le 3<sup>ème</sup> grade. Nous demandons la création d'un examen professionnel d'accès au corps des IES et un travail sur le positionnement des T3S dans les ARS. L'**UNSA** a par ailleurs alerté sur les conditions de mise en œuvre de certaines de leurs missions sur le terrain. Nos collègues sont en effet exposés à des risques, concernant notamment la lutte contre l'habitat insalubre. Les T3S effectuent des inspections dans des habitations privées, en partenariat avec des inspecteurs d'hygiène et de salubrité des services communaux d'hygiène et de santé (SCHS). Il arrive que nos collègues se retrouvent confrontés à des propriétaires physiquement agressifs et menaçants, dont certains déclarent même vouloir porter plainte pour violation de domicile. Ces situations sont dangereuses et traumatisantes. L'**UNSA** demande que des dispositions soient prévues en termes d'accompagnement dans le recours à la force publique, le soutien psychologique mais aussi en terme de rémunération, sous forme de prime de risque pour les agents concernés.
  
- ❖ **Ingénieurs d'études sanitaires (IES)** : L'**UNSA** demande l'ouverture d'un examen professionnel pour le passage au grade de principal : les IES appartiennent au seul corps uniquement traité par liste d'aptitude pour la promotion au grade supérieur. L'**UNSA** demande également une augmentation du nombre de postes à l'examen professionnel d'accès au corps des IGS ainsi qu'une formation développant l'alternance et adaptable en fonction du parcours de l'agent.

- ❖ **Ingénieurs du génie sanitaire (IGS)** : L'**UNSA** demande un examen global du positionnement statutaire des IGS notamment au regard de la réforme de l'encadrement supérieur de la Fonction publique de l'Etat et de positionner les IGS dans la CAP d'encadrement supérieur.
- ❖ **Agents accueillis en position normale d'activité (PNA)** : L'**UNSA** demande de clarifier les lignes de gestion afin d'éclairer les ministères et/ou directions d'accueil des agents en PNA, notamment d'établir un montant moyen des revalorisations appliquées par les services du ministère pour répondre aux besoins de gestion des services d'accueil.

Enfin en 2022, la filière santé – environnement a été confrontée à une crise de recrutement sans précédent sur des postes devenus vacants à la suite de départs massifs des personnels à la retraite. SYNAPSE UNSA a alerté le Ministre par un courrier du 5 janvier 2023 sur l'absence de concours de recrutement d'IES, alors même que des postes vacants ne sont pas pourvus et que votre administration a indiqué aux lauréats du concours 2022 placés en liste complémentaire qu'il ne serait pas fait appel à eux. Sur tous ces sujets, l'**UNSA** demande donc que les conditions soient réunies pour permettre au dialogue social de reprendre sereinement dans le cadre de groupes de travail relatifs au positionnement et aux perspectives des différents corps de la filière santé – environnement.

Concernant enfin la situation de Mayotte alors qu'une opération sécuritaire a été déclenchée fin avril par les pouvoirs publics (« *Wuambushu* »), l'**UNSA** insiste sur le fait que la lutte contre l'insalubrité à Mayotte requiert des moyens supplémentaires en personnels santé – environnement. Compte tenu du contexte local et des événements récents, l'**UNSA** souhaite disposer d'éléments d'information précis sur l'organisation de l'ARS Mayotte en termes d'effectifs, de missions et de conditions de travail de ses personnels.

## Dégradation du dialogue social dans plusieurs ARS

L'**UNSA** déplore la dégradation du dialogue social dans plusieurs ARS, qui prend la forme de démarches menées par certaines directions générales contribuant à une détérioration du climat social. A ce titre, le projet de rapport social unique des ARS 2021 (RSU) étudié en groupe de travail le 9 mai dernier ne permet pas de disposer d'une vision précise et différenciée de la réalité du dialogue social dans chaque ARS, dans la mesure où les données présentées sont globalisées.

### ARS Occitanie

Un projet de règlement intérieur conçu à partir d'un document rédigé pour une entreprise du secteur marchand circule au sein de cette ARS. Outre son caractère incertain et sa genèse opaque, l'**UNSA** alerte sur le fait que l'objectif sous-jacent de ce règlement intérieur n'est autre que de donner aux encadrants un outil pour sanctionner les agents, pour diversifier l'arsenal disciplinaire et donc pour contribuer à développer davantage la maltraitance au travail au sein de l'ARS Occitanie. La

tentative de faire passer en force ce document qui, rappelons-le, n'est pas le fruit d'un groupe de travail, d'un accord ou d'un échange en CACT, montre à tous la méthode de la Direction générale qui porte en elle une forme de mépris et d'absence d'écoute des représentants du personnel.

### **ARS Auvergne – Rhône-Alpes**

L'**UNSA** dénonce la mise en place d'une organisation ubuesque dans cette ARS, en dépit de multiples alertes des représentants du personnel et des votes défavorables en CACT à l'occasion de la présentation de ces projets. Comment en effet considérer que la mise en place de pôles interdépartementaux sur l'offre de soin va renforcer le niveau départemental, alors que le responsable sera basé en département mais sous l'autorité hiérarchique du directeur métier du siège ?

On rappellera à ce titre que le renforcement du niveau départemental en ARS a été préconisé par la Mission d'évaluation de l'Assemblée nationale (Rapport MECSS N° 4267) et par la Cour des Comptes.

Enfin, à la suite du déplacement réalisé par François BRAUN au sein de cette ARS le 3 mars 2023, un courrier intersyndical daté du même jour lui a été adressé, afin de l'alerter sur les conditions de fonctionnement dégradées de cette ARS qui a perdu près de 150 postes depuis 2010. Le Ministre s'était engagé à répondre aux représentants du personnel mais aucune réponse ne leur est parvenue à ce jour.

### **ARS Ile-de-France**

Un communiqué intersyndical du 21 avril 2023 pointe les conditions de mise en œuvre du dialogue social dans cette ARS, notamment les modalités d'élaboration des ordres du jour de CACT en dépit d'un protocole signé en 2021 mais aussi les délais de transmission des documents préparatoires et les difficultés d'exercice du mandat syndical (charges de travail inadaptées).

### **ARS Guyane**

Plusieurs alertes concernant des situations individuelles ont été remontées aux organisations syndicales. Ces situations font état de harcèlement moral, de détresse psychique, d'accusations calomnieuses et de décisions abusives à l'encontre de plusieurs agents (dont licenciement, procédure disciplinaire ou encore modification de la nature du poste).

Un turn-over important est constaté au sein de cette ARS, dont l'origine peut être liée à des méthodes de management préjudiciables et non pas seulement lié à aux spécificités de ce territoire ultramarin, comme l'avance la Direction générale pour se défendre de ces constats. Des arrêts maladies pour épuisement psychique sont régulièrement constatés. Plusieurs contentieux au tribunal administratif ont été initiés, voire jugés et clôturés.

## **ARS PACA**

Dans cette ARS, l'arrivée d'un nouveau Directeur Général a modifié de façon notable le dialogue social de façon positive. Une meilleure prise en compte des propositions des représentants du personnel dans le cadre d'une concertation respectueuse a permis des avancées dans le cadre de protocoles d'accord. Ceci prouve qu'en changeant de méthode de gouvernance, on peut restituer la confiance et parvenir à des accords entre la direction et les organisations syndicales.

---

<b>Représentants UNSA au CNC des ARS</b>		
<b>Titulaires</b>		
<b>Emmanuelle SANGNIER</b>	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
<b>Stéphane BERNARD</b>	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
<b>Thierry MATHIEU</b>	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Alexandra FRANCOS</b>	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Normandie
<b>Florence LEPAGNOL</b>	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
<b>Suppléants</b>		
<b>Samuel MOOTHEN</b>	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
<b>Thierry FOUERE</b>	Médecin inspecteur de santé publique	ARS La Réunion
<b>Chantal DOUCEN</b>	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Vincent CAMPANO</b>	Secrétaire administratif	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
<b>Stéphanie HUE</b>	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Occitanie